

N° D'ORDRE : 2019-040

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Nombre de Conseillers
 En exercice : 29*

Présents : 23

Pouvoirs : 06

Excusé : 00

Absents : 00

*Qui ont pris part
 à la délibération : 29*

Date de convocation : 19 Mars 2019

SEANCE DU 25 MARS 2019

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – M. BALLESTER Alain – Mme MONTAGNE Françoise – M. HOEHN Gérard - Mme ROURE Simone - M. MARIN Michel – M. BLANC Romain (arrivé à 19h12, participe à compter du point n°15) – M. LHOMME Bernard - M. KUHLMANN Jean - M. BOUVIER Rémy - M. VENTRE Jean-Claude - Mme ROUSSEAU Brigitte – M. TOULOUSE Christian - Mme ESPOSITO Annie - M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure - Mme MATHIVET Séverine - M. GRAZIANI Frédéric - Mme ARGENTO Katia - M. COIFFIER Bruno – M. PAPINIO Raoul - M. CORNU François - M. LANFANT Max.

Pouvoirs : Mme GIOVANNELLI Marie-France à Mme MONTAGNE Françoise - Mme DEFAUX Catherine à M. MARIN Michel - Mme DEMIERRE Colette à M. HOEHN Gérard - Mme BALS Fabienne à M. BOUVIER Rémy - Mme LABROUSSE Sylvie à Mme ROUSSEAU Brigitte – Mme LEVY Séveryn à M. PAPINIO Raoul.

Absents :

Secrétaire de séance : Mme ARGENTO Katia.

15 - VOTE DES SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE

C. ACCUEIL DE LOISIRS LEI MOUSSI

Nom de l'organisme bénéficiaire	BP 2019
ACCUEIL DE LOISIRS LEI MOUSSI	34 000,00 €

Avant de procéder au vote, Monsieur le Maire indique que ne prendront pas part au vote :

- **M. BALLESTER ;**
- **Mme PICHARD ;**
- **Mme MATHIVET ;**
- **Mme LABROUSSE.**

Ainsi, Monsieur le Maire demande aux élus listés ci-dessus de sortir de la salle du Conseil Municipal ; lesquels la réintégreront après que le Conseil se sera prononcé sur ce point.

Après avoir donnée toutes précisions utiles, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir voter ladite subvention à l'association conformément au tableau ci-dessus.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2311-7 ;
- VU la subvention précitée ;

DECIDE PAR 24 POUR et 1 ABSTENTION (M. COIFFIER)

- D'approuver la subvention à l'association Accueil de Loisirs Lei Moussi pour l'année 2019 pour un montant de 34 000 €.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 27 mars 2019, pour extrait conforme.

**Signé : Le
Maire**

Gilles VINCENT